



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Madame Florentina-Elena NEAGU**.

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, place Louis de Brouckère, 11 et cadastré **Châtelineau division 2 section A n° 484 K**.

Le projet consiste en la **transformation d'un café en un logement comprenant une chambre**.

et présente la caractéristique suivante :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour le motif suivant :

- Point 6.2.1. "d'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical".

La baie à régulariser et créée sur la façade arrière du bâtiment ne présente pas un rythme dominant vertical.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 juillet 2022 au 19 août 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 27 juin 2022

Le Directeur général,



Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH